



COMMUNE D'ALLOS

RÈGLEMENT

Val d'Allos MTB Summer Edition 3

Samedi 29 août 2026

Évènement organisé par la Commune d'Allos

Article 1 – Épreuves et parcours

Le Val d'Allos MTB Summer est une manifestation de VTT de descente composée de plusieurs spéciales chronométrées organisées sur le Bike Park du Seignus.

Les participants peuvent s'inscrire à une ou plusieurs spéciales selon leur niveau.

- Spéciale Rouge (à partir de 12 ans)
- Spéciale Noire « Rockline » (à partir de 12 ans)
- Spéciale Bleue « Blue Brother » (à partir de 10 ans)
- Course Verte (4 à 8 ans, avec 4–6 ans accompagnés et 6–8 ans en autonomie selon le niveau)
- Dual Slalom

Les VTTAE sont autorisés sur les spéciales chronométrées mais seront intégrés uniquement au classement scratch.



COMMUNE D'ALLOS

Article 2 – Conditions de participation

Peuvent participer les licenciés FFC ainsi que les participants non licenciés répondant aux dispositions réglementaires en vigueur au moment de l'inscription. Les participants non licenciés devront fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition, en cours de validité. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale. Chaque participant s'engage à être en capacité physique de participer à l'épreuve.

Article 3 – Assurance

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ainsi qu'en cas d'accident résultant d'une faute du participant, d'un tiers ou d'un cas de force majeure.

Article 4 – Équipements obligatoires

Casque homologué obligatoire et Protection dorsale obligatoire. Genouillères, coudières, gants longs et lunettes de protection sont fortement recommandés. Tout participant ne présentant pas l'équipement obligatoire pourra se voir refuser le départ.

Article 5 – Inscriptions et tarifs

Les inscriptions s'effectuent exclusivement sur Sportips dans la limite des places disponibles.

Formule Adulte (15ans et +): **25 €**

Comprend : toutes les spéciales, le Dual Slalom, le forfait remontées mécaniques, le chronométrage, la plaque de cadre, le panier repas, le ravitaillement et le dispositif de secours.

Formule Enfant (8 ans – 14 ans): **20 €** Comprend : toutes les spéciales, le Dual Slalom, le forfait remontées mécaniques, le ravitaillement et le dispositif de secours.

- Formule bambino (4ans – 8 ans) : **10€** Comprend : La course Verte, le Dual Slalom, le ravitaillement et le dispositif de secours.



COMMUNE D'ALLOS

Pack 2 jours Adulte : 30 €

Comprend la formule Adulte ainsi qu'un forfait Bike Park valable le dimanche.

Pack 2 jours Enfant : 25 €

Comprend la formule enfant ainsi qu'un forfait Bike Park valable le dimanche.

Article 6 – Classements et récompenses

Chaque spéciale fera l'objet d'un classement adultes et enfants. Les trois premiers de chaque spéciale seront récompensés. Le Dual Slalom fera l'objet d'un classement par catégories (Enfants, Adolescents et Adultes). Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. Les VTAE ne feront pas l'objet d'un classement spécifique.

Cas particulier des participants inscrits à plusieurs spéciales :

Un participant engagé sur plusieurs spéciales ne pourra être récompensé que sur la spéciale présentant le niveau de difficulté le plus élevé parmi celles auxquelles il est inscrit. Les résultats obtenus sur les autres spéciales ne donneront pas lieu à une récompense, même en cas de classement sur le podium.

Exemple : un participant inscrit aux spéciales Bleue et Noire sera uniquement éligible aux récompenses de la spéciale Noire. De même, un participant inscrit aux spéciales Rouge et Noire sera uniquement éligible aux récompenses de la spéciale Noire.

Les podiums des autres spéciales seront alors complétés par le concurrent suivant au classement.

Article 7 – Réclamations

Les réclamations devront être déposées auprès de l'organisation dans les quinze minutes suivant l'arrivée du dernier concurrent concerné.



COMMUNE D'ALLOS

Article 8 – Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie de la manifestation pour des raisons de sécurité, météorologiques ou de force majeure.

Article 9 – Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué après validation de l'inscription, sauf décision exceptionnelle de l'organisateur.

Article 10 – Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants autorisent l'organisateur à utiliser les photographies et vidéos réalisées durant la manifestation sur tout support de communication.

Article 11 – Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Bon ride à tous !

Val d'Allos